mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour cette circonscription.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

EXEMPLE ÉCLATANT D'UN EFFORT DE COOPÉRATION

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, la semaine du 15 au 23 avril 1983 est la semaine nationale de l'activité physique.

Plus de 15,000 écoles et plus d'un millier de centres ont décidé d'y prendre part. On prévoit qu'en tout, une dizaine de millions de Canadiens vont courir, nager, marcher, faire de la bicyclette ou célébrer d'une autre façon le conditionnement physique.

Cela me fait particulièrement plaisir de présenter la semaine nationale de l'activité physique comme l'exemple éclatant d'un effort de coopération gigantesque. A titre de principal organisme, Condition Physique Canada travaille avec diligence depuis deux ans avec les provinces et les municipalités, avec les dirigeants nationaux des principaux organismes de la santé et du conditionnement physique et avec nos mouvements bénévoles nationaux, afin de préparer cet événement qui doit devenir annuel.

La semaine nationale de l'activité physique va nous fournir l'occasion de montrer que nous sommes fiers, en tant que Canadiens, que notre pays s'éveille de plus en plus aux bienfaits de l'activité physique.

LE BUDGET

CONDAMNATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le budget de mardi soir dernier était une cruelle supercherie pour les chômeurs. Alors que deux millions de Canadiens sont sans travail, le ministre des Finances (M. Lalonde) a promis de créer 600,000 emplois en deux ans sans se préoccuper du million et demi de chômeurs qui restent. Parmi les milliers de jeunes en quête de travail, certains auront droit à des services de consultation et à des cours de formation, mais le ministre leur enlève tout espoir en disant que «l'on s'attend à ce que le taux de chômage des jeunes reste élevé».

Il n'est pas question dans le budget de prolonger les prestations d'assurance-chômage pour les milliers de chômeurs qui les ont épuisées. Le gouvernement les abandonne à leur sort, car le bien-être social lui coûte moins cher. Il fait toutefois une exception à la règle. En effet, le ministre des Finances protège son emploi; il prévoit 200 millions de dollars pour conserver son poste, malgré la fuite qui a profité aux riches et pour laquelle un ministre sérieux aurait offert sa démission. Mais le ministre et le premier ministre (M. Trudeau) tournent cette affaire en farce. Ce sont les Canadiens qui seront punis de cette gaffe, puisqu'ils devront, pendant des années, payer les intérêts sur ces 200 millions.

Article 21 du Règlement

Le ministre veille bien sur ses propres intérêts. Il a perdu toute crédibilité, tout sens des responsabilités; il n'a plus aucune intégrité ni aucun sens de l'honneur. Il fait payer sa gaffe aux citoyens, tandis que, le sourire aux lèvres, et le premier ministre, lui, arrogant, continuent à mener la belle vie, laissant à la plèbe le soin de payer.

Jusqu'où ira la patience des Canadiens envers ce gouvernement qui se nourrit de tromperies et de mensonges?

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LE DÉMÉNAGEMENT ÉVENTUEL DE LA CINÉMATHÈQUE DE SASKATOON À REGINA

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai aujourd'hui une bonne et une mauvaise nouvelles à annoncer. La bonne nouvelle, c'est que les Blues de St Louis vont s'installer à Saskatoon. La mauvaise, c'est qu'il est question que la Cinémathèque nationale déménage de Saskatoon à Regina. Je tiens ici à protester avec le plus de force possible contre cette mesure auprès du ministre des Communications (M. Fox). L'Office national du film a un bureau à Saskatoon, de même que dans de nombreuses autres villes, dont Hamilton où il risque d'ailleurs aussi de disparaître.

A Saskatoon, les écoles des deux réseaux, l'Université de la Saskatchewan, les bibliothèques municipales et, surtout, les personnes âgées, utilisent depuis des années ce service. Un foyer de personnes âgées que je connais vient juste d'acheter un projecteur pour projeter des films de 16 mm de la Cinémathèque.

Il y a des gens à Saskatoon qui sont mécontents de cette décision. La population du nord de la Saskatchewan est mécontente. La ville de Regina ne peut fournir un tel service. La province est trop vaste pour que les films soient distribués de ce seul endroit.

J'estime par conséquent que les économies que l'on pourrait réaliser grâce à ce déménagement ne vaudraient pas la perte d'un tel service, et je demande à ce que ce dernier demeure à Saskatoon. Les économies possibles ne vaudraient pas le tort qui serait causé. Je demande à nouveau au ministre des Communications de repenser tout le problème et de permettre à l'Office national du film de garder son bureau à Saskatoon.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LA FORMATION DES INFIRMIÈRES DU PAKISTAN

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international, négocie actuellement des projets conjoints avec des groupes internationaux afin de promouvoir le développement économique et le bien-être social dans les pays du tiers monde. Un de ces projets, réalisé en collaboration avec la Fondation Aga Khan, porte sur le perfectionnement des infirmières du Pakistan. En mettant sur pied ce projet très utile, le Canada sort des sentiers battus dans le domaine de l'aide au développement.